

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)« *Nihil nisi a numine* »EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le dix-huit du mois d'OCTOBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 12 Octobre 2016, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etaient absents et représentés :** Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Marion PELLEGRIN

**AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISATION DE L'ENTREE SUD / PLACE SOUS L'AIRE / RUE LESDIGUIERES 2<sup>ème</sup> TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations prises au cours du conseil concernant le projet de réaménagement de la Place sous l'Aire suite à la démolition des maisons dites « PELLEGRIN-CAVALLO ». Cet aménagement consistait en la création d'un espace piétonnier et paysager et de places de stationnement.

Dans la continuité de cet aménagement, il serait nécessaire de procéder à la deuxième tranche des travaux : aménagement de la rue Lesdiguières.

Le maire précise que le montant des travaux est estimé à 178.000 €HT (travaux, honoraires maître d'œuvre et aléas).

**A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- D'APPROUVER le projet d'aménagement de la rue Lesdiguières estimé à 178.000 € HT ;
- DE SOLLICITER auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL des Hautes-Alpes une subvention au taux maximum.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	02
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
005-200034502-20161018-20161810-0072-DE  
Réception par le préfet: 27/10/2016  
Publication: 27/10/2016

Ainsi fait et délibéré le 18 Octobre 2016

Pour copie conforme

Le Maire  
Laurent DAUMARK